

29 juillet 2019

EMN Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, crée par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 22 juillet, le ministre des Affaires étrangères et européennes, ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a participé à [une réunion de travail informelle sur les migrations en Méditerranée centrale](#) qui s'est tenue à Paris. La rencontre des ministres en charge des affaires étrangères et des ministres en charge de la migration a eu vocation à faire le point sur les développements récents en matière de migration et de continuer les discussions entamées à la réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures (JAI) de l'UE à Helsinki une semaine avant. La Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure, l'Union africaine, le haut-commissaire aux réfugiés et le directeur-général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) se sont joints aux travaux.
- Dans sa réponse à la [question parlementaire N°908](#), le ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a fourni des informations en matière de rétention et en matière d'alternatives à la rétention. A cet égard, le ministre informe que le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le Centre de rétention sont en train d'explorer les possibilités permettant d'atteindre les objectifs fixés par le programme gouvernemental en la matière. Entre autres, cela inclut l'étude de différents projets mis en œuvre par d'autres États membres. De plus, le programme gouvernemental fait référence au remplacement de la Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK), de nature temporaire, par une nouvelle structure semi-ouverte permanente, pour servir d'alternative au centre de rétention, qui devrait tenir compte des besoins de différents groupes de personnes. La réalisation d'une nouvelle structure nécessite la disponibilité soit d'un terrain adéquat, soit d'une structure aménageable en fonction des besoins. Au stade actuel, la mise à disposition d'une telle surface est en train d'être étudiée par tous les acteurs étatiques et communaux impliqués.
- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié son bulletin trimestriel [Migration: key fundamental rights concerns](#). Ce rapport se concentre sur la situation des droits fondamentaux des personnes arrivant dans les États membres et les pays candidats à l'adhésion (Macédoine du Nord et Serbie) particulièrement touchés par les mouvements migratoires. Il aborde les préoccupations relatives de droits fondamentaux du 1er avril au 30 juin 2019.

Chiffre de la semaine: 8,7

Au 1er janvier 2019, 8,7% de la population étrangère a au moins 65 ans, alors que la part des 65 ans et plus dans la population luxembourgeoise est de 19,5%.

Source: Statec, CTIE, au 1er janvier 2019.

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.lu

Base de données sur la jurisprudence en matière d'immigration et de protection internationale : www.emn.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en